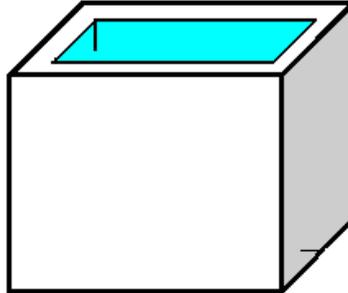




ALGINET

CONCENTRÉ ALGICIDE NON MOUSSANT TRAITEMENT DES EAUX ET BASSINS ET EAUX DE REFROIDISSEMENT OU LAVAGE D'AIR EN CIRCUIT OUVERT



PROPRIETES :

ALGINET est un concentré algicide à usage spécifique du développement des algues dans les eaux de circuits ouverts, bassins, piscines, installations de lavage d'air, traitement des eaux de refroidissement.

Non moussant, dispersable dans l'eau en toutes proportions, il exerce simultanément une action coagulante des colloïdes et autres particules en suspension qui favorise ensuite leur précipitation, et facilite leur élimination tout en assurant par conséquent l'amélioration de la turbidité pour l'obtention d'une eau clarifiée.

Son haut pouvoir algicide, efficace très faible dose d'emploi, satisfait aux tests algicides sur les algues vertes se développant dans les piscines notamment (Algues vertes à développement hivernal type CHLORELLA VULGARIS) et exerce de plus, une action bactériostatique pour limiter les proliférations microbiennes telles-que : staphylococcus aureus, pseudomonas aeruginosa, candida albicans, escherichia coli. (Concentration d'inhibition à 0.5 % v/v).

COMPOSITION :

Préparation à base de polymères d'ammoniums à fonctions algicide, bactéricide et de composés minéraux.

ÉTAT PHYSIQUE	: Liquide.
MASSE VOLUMIQUE	: 1045 g/l +/- 20 g/l.
RÉACTION CHIMIQUE	: Faiblement acide.
pH PUR	: 3.31
IONOGÉNÉITÉ	: Cationique.
ODEUR	: Pratiquement sans odeur.
ASPECT	: Translucide sans odeur.
COULEUR	: Incolore.

MODE D'EMPLOI :

De façon à obtenir une eau limpide, mettre le traitement en œuvre avant l'apparition d'un développement important d'algues.

Dans le cas d'une présence excessive d'algues dans le bassin procéder au nettoyage avant de débiter le traitement.

BASSINS CIRCUITS traitement algicide	QUANTITÉ D'ALGINET	VOLUME EAU BASSINS ou CIRCUITS
TRAITEMENT INITIAL par exemple à la mise en eau du bassin ou de la piscine	4,5 litres à pré-diluer dans 20 litres d'eau	100 m³
TRAITEMENT D'ENTRETIEN ou D'APPOINT 1 fois par semaine	4,8 litres à pré-diluer dans 10 litres d'eau	100 m³
TRAITEMENT DE CHOC eau présentant 1 développement d'algues	12 litres à pré-diluer dans 40 à 50 litres d'eau	100 m³

NB/ Dosages à augmenter selon le cas, en fonction de la qualité de l'eau et de son aptitude au développement des algues (ensoleillement, température...)

Apporter le produit au niveau de l'aspiration des pompes de recyclage afin d'assurer une répartition homogène et rapide dans la masse de l'eau du circuit ou du bassin.

NOTA : La fréquence du **TRAITEMENT D'ENTRETIEN** ou **D'APPOINT** sera à moduler en fonction de l'apparition d'algues (verdissement de l'eau) qui varie selon l'importance de l'ensoleillement et la température de l'eau.

Installation lavage d'air (traitement algicide) :	
Traitement choc	0,6 Litre pour 1000 Litres (1 m ³) d'eau.
Traitement entretien hebdomadaire	0,3 Litre pour 1000 Litres (1 m ³) d'eau.

PRECAUTIONS D'EMPLOI ET STOCKAGE :



ATTENTION

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Usage biocide TP 02 : POLYMER OF N-METHYLMETHANAMIME (EINECS 204-697-4 WITH (CHLOROMETHYL)OXIRANE (EINECS 203-439-8) / POLYMERIC QUAGTERNARY AMMONIUM CHLORIDE (PQ POLYMER) CAS 25988-97-0 96.00 g/kg

« Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit ». Elimination du produit et de l'emballage : pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit bien veiller à rincer ou égoutter parfaitement le bidon afin d'utiliser tout le produit et l'éventuelle eau de rinçage dans le cas de produit miscible à l'eau.

Numéro de lot + date de péremption : voir marquage sur le bas de l'emballage

L'effet biocide intervient dans les 10 minutes après traitement, sa durée d'action est stoppée par une dilution excessive ou par une surpopulation de microorganismes. La durée d'action est de plusieurs heures. L'intervalle de temps entre chaque application est défini par l'appoint d'eau et les conditions climatiques. Le nettoyage du matériel utilisé pour la dilution peut être réalisé à l'eau lorsqu'un nettoyage est imposé après contact avec le produit.

Usages professionnels

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné

Comme pour tout produit algicide : conserver le produit concentré hors de la portée des enfants et éviter le contact du produit non dilué, avec les yeux, la peau.

En cas de projection non dilué dans les yeux ou sur la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau claire.

Protéger du gel au stockage. Refermer l'emballage après chaque utilisation.

Nota important : Ne pas utiliser pour les eaux des bassins renfermant des poissons, renferme des substances classées toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas mélanger avec des savons ou détergents de caractères anioniques.

Toujours effectuer au préalable, un essai pour déterminer compatibilité.

UFI : GAW0-M00W-5005-FGUH